



DIAGNOSTIC EMPLOI-FORMATION HANDICAP 2007

EN LIMOUSIN

SOMMAIRE

- 1) Infrastructures, communication, mobilité : un maillage territorial satisfaisant répondant partiellement aux problématiques des publics handicapés p. 2
- 2) Politiques d'aménagement et de développement local p. 2-3
- 3) Démographie : une population qui croît grâce aux migrations p. 3-4
- 4) Socio-économie : structuration autour de deux pôles principaux p. 4-5
- 5) Emploi : l'emploi salarié en augmentation en Limousin p. 5-9
- 6) Caractéristiques du public handicapé en recherche d'insertion professionnelle en Limousin p. 9-10
- 7) Chômage : une décrue générale qui ne profite que partiellement aux travailleurs handicapés p. 10-12
- 8) Un taux d'accès des travailleurs handicapés dans les mesures pour l'emploi supérieur à celui de son poids dans la demande d'emploi p. 12-14
- 9) Augmentation du taux d'entrée des travailleurs handicapés en formation qui reste à améliorer p. 14-17
- 10) Schéma d'ensemble des conventions visant à renforcer les politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées en Limousin p. 18
- 11) Glossaire p. 19

1) Infrastructures, communication, mobilité : un maillage territorial satisfaisant répondant partiellement aux problématiques des publics handicapés

L'infrastructure routière

Au niveau des infrastructures routières, la région dispose de deux axes autoroutiers (A20 et A89). L'A20 va de Paris à Toulouse, traverse le département de la Haute-Vienne et de la Corrèze. L'A89 quant à elle se trouve sur l'axe Bordeaux – Lyon et traverse le département de la Corrèze. Ces infrastructures s'appuient sur des routes nationales qui desservent les principaux bassins de vie.

L'infrastructure ferroviaire

Au niveau ferroviaire, le T.G.V Limousin – Centre – Europe expérimental mis en place par le Conseil Régional en fin d'année 2007, assure une liaison quotidienne vers Paris et Lille depuis les trois départements du Limousin. Il dessert les gares de Limoges, Brive et La Souterraine et relie Roissy et l'Eurostar. Les liaisons transversales vers Lyon et Bordeaux ne sont pas nombreuses et sont peu rapides.

Le réseau ferroviaire local dessert une majorité de bassins de vie. Plusieurs lignes sont mises à la disposition des voyageurs. Elles ne proposent pas vraiment de souplesse de déplacements aux usagers du fait du nombre et des horaires.

En effet, pour les salariés, pour les demandeurs d'emplois et en particulier pour les travailleurs handicapés, il n'est pas aisé d'accéder à ces services.

Néanmoins, il est intéressant de pointer des initiatives locales initiées par les collectivités locales concernant la mise en place de véhicules adaptés aux personnes handicapées ou par l'organisation de transports à la demande.

Le réseau de transport collectif est en réalité faible et difficile à organiser, compte tenu de la forte dispersion de la population. La fréquentation ne permet pas forcément d'envisager son développement pour des questions de rentabilité.

Cette réalité pose la problématique de la mobilité propre au milieu rural qui caractérise la région Limousin.

L'enjeu :

Développement de la mobilité des publics handicapés au regard des infrastructures existantes.

2) Politiques d'aménagement et de développement local

Il est important de faire état des différentes structurations en termes d'aménagement et de développement local, car le volet emploi – formation doit s'articuler dans ces contextes territoriaux propres.

Communautés de communes (CC)

Ces collectivités sont en phase de prendre de plus en plus d'importance du fait de leurs compétences clés en terme d'aménagement et de développement. L'ensemble du territoire régional est couvert par des communautés de communes.

Les départements sont également inscrits presque en totalité dans les démarches de «Pays »

Ces Pays correspondent à des bassins de vie. Ils développent, à travers une Charte de Pays, des projets de développement local sur leur territoire.

Dans le cadre de cette démarche, des actions, peu nombreuses, ont été inscrites notamment sur le volet emploi – formation.

Les pôles d'excellence rurale (PER)

Ces pôles ont pour vocation de développer et de faire connaître les savoirs faire des territoires et par conséquent de développer des emplois.

Schéma Régional de Développement Economique (SRDE), Contrat de Projet Etat/Région (CPER) et programmation des Fonds structurels européens

Le Conseil régional s'est doté en 2005 d'un SRDE. En effet, la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a ouvert la possibilité aux Conseils régionaux d'élaborer un Schéma Régional de Développement Economique (SRDE).

Une des priorités est le développement de l'économie pour favoriser l'emploi et la cohésion sociale. A ce titre, le Conseil régional prend en considération dans l'octroi de ses aides, les publics les plus fragiles dont les travailleurs handicapés et accompagne les projets sur le volet de l'économie sociale et solidaire.

Ainsi, également en 2007 et pour une période de 7 ans, ont été signés le Contrat de Projet Etat/Région (CPER) et les Programmes Opérationnels du Programme « Compétitivité régionale et Emploi ». Il convient de noter que le Fonds Social Européen (FSE) accompagne des projets spécifiques dédiés aux personnes en situation de handicap.

Une économie qui s'appuie sur des pôles de compétitivité

Les pôles de compétitivité viennent d'apporter des perspectives nouvelles de développement.

67 pôles ont été sélectionnés en France. Le Limousin en pilote deux, de dimension inter-régionale : ELOPSYS et le Pôle européen de la céramique.

Au-delà de ces pôles, le Limousin développe des stratégies dans les secteurs de l'eau et de l'environnement, des TIC et du webdesign, ou encore de la forêt et du bois.

Réforme du service public de l'emploi et expérimentations

Il convient aussi de prendre en considération les évolutions en cours relatives aux politiques publiques, au Service Public de l'Emploi notamment la fusion entre l'ANPE et l'Assédic, les expérimentations telle celle du RSA, expérimenté en Creuse pour les bénéficiaires de l'API.

L'enjeu :

Prise en considération de la problématique handicap dans les politiques publiques.

3) Démographie : une population qui croît grâce aux migrations***La population de la région Limousin représente 1,15 % de la population française***

Au 1^{er} janvier 2007, la population du Limousin est estimée à **727 000 personnes**, soit **1,15%** de la population française. On constate qu'elle augmente depuis 2000 et qu'elle retrouve son niveau de 1987.

Le Limousin est une région qui attire de nouvelles populations

Sa progression annuelle est de 0,25%, en deçà toutefois de celle de la France métropolitaine (0,6%). Le Limousin enregistre toutefois un solde naturel négatif, soit un déficit des naissances sur les décès. Ainsi, la croissance démographique de la région résulte-t-elle de son attractivité migratoire. Contrairement aux régions du Nord et de l'Est de la France, le Limousin compense son déficit naturel par des arrivées de population supérieures aux départs. C'est la Haute-Vienne qui attire le plus de migrants (+850 habitants par an). C'est d'ailleurs le seul département qui affiche un solde positif.

Ces populations sont constituées principalement de couples avec des enfants et de jeunes retraités.

Le Limousin est la région la plus âgée de France

Les personnes de 60 ans ou plus représentent plus du quart de la population limousine, soit 7 points de plus que la moyenne métropolitaine. En Creuse, le tiers de la population est âgé de 60 ans ou plus.

La part de la population jeune reste faible

La région Limousin est la région où la part des jeunes est la moins importante. Les jeunes souhaitant se qualifier ou possédant une qualification quittent la région pour poursuivre leur cursus universitaire ou trouver un premier emploi.

Le Limousin compte 22 000 étudiants dont 14 000 à l'Université de Limoges, 12% sont des étudiants étrangers et 38% proviennent d'autres académies.

L'Université offre des formations spécialisées s'appuyant en grande partie sur les pôles de recherche dans les domaines de l'eau, de l'environnement et de l'urbanisme, des professions du sport, de la santé, des matériaux céramiques et des technologies de l'information et de la communication.

Trois écoles d'ingénieurs relevant du secteur public forment des spécialistes en Limousin :

- l'ENSIL (eau et environnement),
- l'ENSCI (céramique, verre et liants hydrauliques),
- l'ENSA (art et design).

Et 3II Limoges, initiée par la CCI de Limoges, forme des Ingénieurs en informatique.

L'enjeu :

Maintien de la population en situation de handicap sur notre territoire en favorisant leur insertion professionnelle.

4) Socio – économie : structuration autour de deux pôles principaux

En Limousin, l'accès à l'emploi et aux services s'organise autour de pôles structurants et autour des bourgs et des petites villes. En Limousin, les bassins de vie sont relativement autonomes au regard de leur niveau d'équipement.

Les commerces et les services aux particuliers font vivre l'économie de deux bassins sur trois. La population de la région se caractérise par un niveau de vie d'une façon générale plus faible qu'au niveau national.

Deux pôles structurants

En dehors des agglomérations de Limoges, de Brive-la-Gaillarde et de leur couronne, 43 bassins de vie s'appuyant sur des bourgs et petites villes structurent l'espace Limousin.

Il s'agit de territoires homogènes à l'intérieur desquels les habitants accèdent à l'essentiel des commerces et services, et où beaucoup d'entre eux exercent leur emploi.

La population moyenne des 43 bassins est de 9 600 habitants, chiffre nettement inférieur à la moyenne nationale : 12 200 habitants. Ils sont pourtant plus étendus : 359 kilomètres carrés en moyenne, contre 247 pour l'ensemble de la métropole.

Une densité de population faible (43 habitants/km² contre 113 en France)

Le territoire rural Limousin a une densité de population particulièrement faible. Il est constitué d'un maillage de bourgs et petites villes (pôles) peu denses et ceux-ci ont, de ce fait, un large périmètre d'attraction.

Une population répartie de façon inégale sur le territoire régional

En effet, la moitié de la population se situe sur le département de la Haute-Vienne et un tiers sur le département de la Corrèze.

Des conditions de vie moins favorables qu'en France

46% des foyers fiscaux ne sont pas imposés contre 40% en France. Ils sont 52% en Creuse, ce qui les place juste devant le Cantal et la Haute-Corse.

Le Limousin se caractérise par des salaires et des traitements liés au travail qui sont les moins élevés de France.

Un limousin sur huit vit sous le seuil de pauvreté

12,9% des limousins vivent sous le seuil de pauvreté. La Haute-Vienne et la Corrèze se situent autour de la moyenne nationale, tandis que le taux de pauvreté en Creuse est sensiblement plus élevé (17,6%). Beaucoup plus rurale qu'urbaine, la pauvreté est moins intense en Limousin : en effet, le niveau de vie de la population pauvre n'est pas très éloigné du seuil. Les enfants, les familles monoparentales, les personnes âgées et les personnes seules constituent les populations les plus fragiles.

Un fort taux de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)

Le Limousin se caractérise par un pourcentage de bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé supérieur à celui de la métropole (24,9 bénéficiaires pour 1000 personnes de plus de 20 ans contre 17 en France) et ceci de façon homogène sur les trois départements.

Concernant le nombre d'allocataires du Revenu Minimum d'Insertion (RMI), on note un effet inverse pour la région Limousin (25,5/1000 contre 34,4/1000 en France). Ces chiffres sont différents d'un département à l'autre. La Corrèze se situe au même niveau que les chiffres nationaux. La Haute Vienne se trouve au dessus de la moyenne nationale dans la fourchette entre 23 et 28/1000. La Creuse figure dans les départements où le nombre d'allocataires du RMI est le plus important (supérieur à 38/1000).

Concernant les bénéficiaires de l'Allocation de Parent Isolé (API), le Limousin se trouve en deçà de la moyenne nationale avec 10,3/1000 bénéficiaires contre 12,6 en France. La Creuse et la Haute-Vienne sont les deux départements où les bénéficiaires sont les plus nombreux.

L'enjeu :

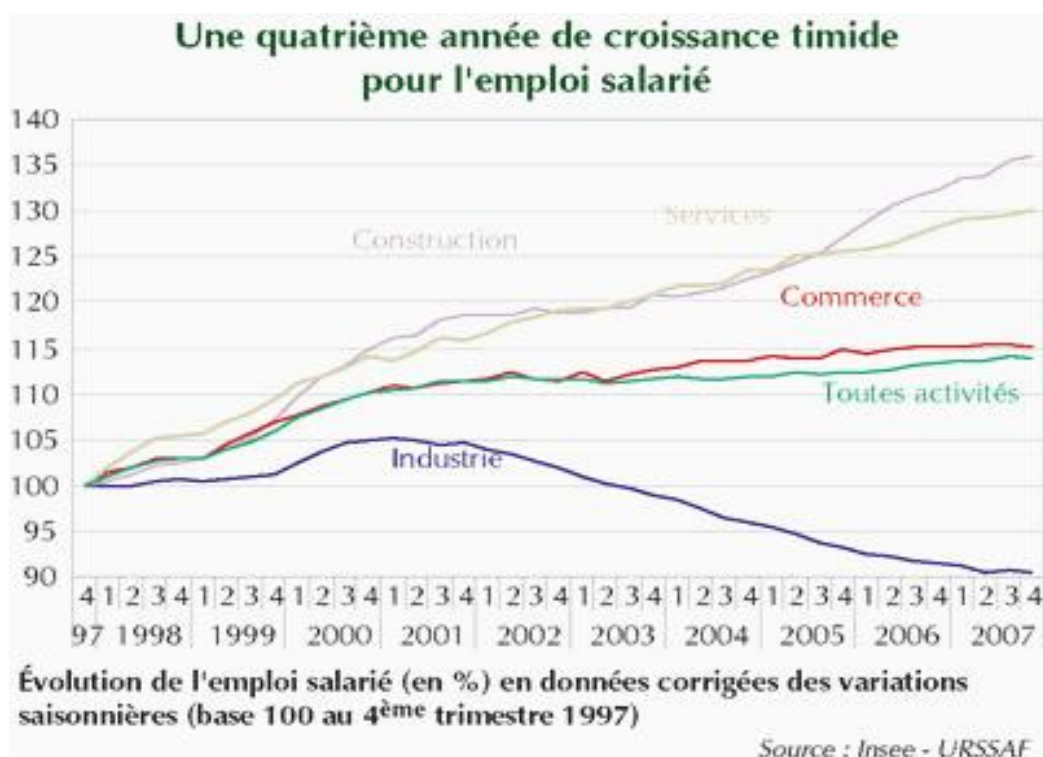
Amélioration de l'accompagnement des bénéficiaires de la loi présents dans les dispositifs de minima sociaux (AAH, RMI).

5) Emploi : l'emploi salarié en augmentation en Limousin

En 2007, l'emploi régional progresse toujours modestement. Une évolution de 0,6% de l'emploi salarié dans le secteur marchand non agricole a permis la création d'environ 900 postes.

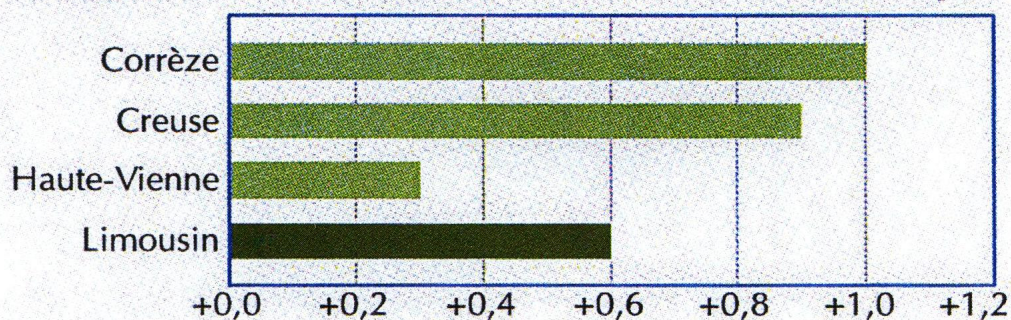
Une évolution de l'emploi contrastée en fonction des secteurs

Le secteur le plus dynamique reste la construction : il compense à lui seul les pertes d'emploi dans l'industrie régionale. Les créations de postes se poursuivent dans les services alors que le commerce maintient tout juste ses emplois.



Les trois départements de la région affichent en effet une croissance de l'emploi salarié.

La Haute-Vienne en retrait dans l'évolution de l'emploi



Évolution de l'emploi dans le secteur marchand hors agriculture au cours de l'année 2007 (en %)

Source : Insee - estimations d'emploi provisoires au 31/12/2007

La hausse de l'emploi marchand est de 1% en Corrèze, de 0,3% en Haute-Vienne et de 0,9% en Creuse.

Les secteurs créateurs d'emploi sont toujours la construction et les services dans les trois départements.

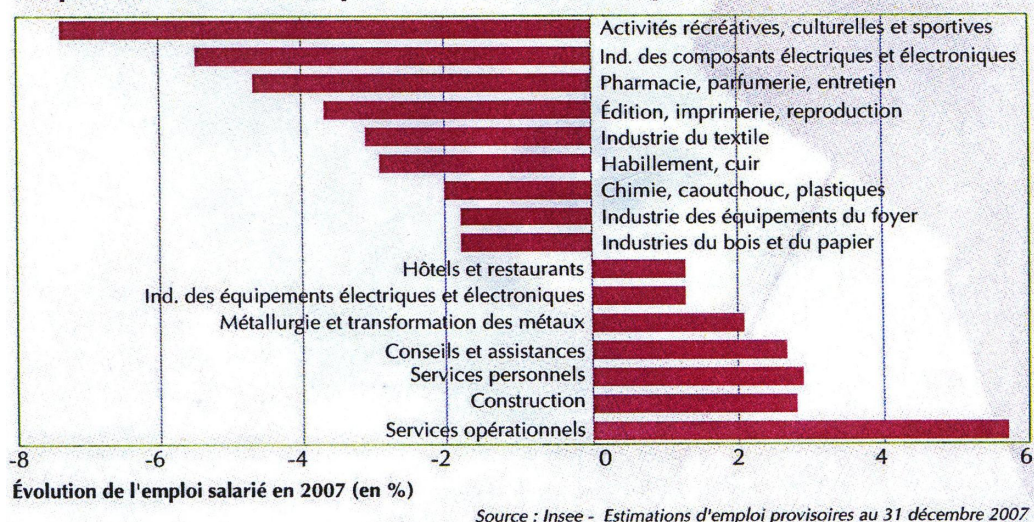
Alors que les pertes dans l'industrie s'amenuisent en Corrèze (-0,2%), elles demeurent encore importantes en Haute-Vienne (-2,2% soit 490 emplois de moins). La Creuse quant à elle ne perd pas d'effectifs industriels et connaît une forte progression dans la construction (+4,5%).

Les services continuent de créer des emplois (+0,9%). Dans les secteurs marchands (+0,6%), ces créations sont en grande partie le fait des services aux entreprises, qui génèrent à eux seuls 700 emplois.

Ainsi, l'emploi progresse nettement dans les services opérationnels (+5,7%) et, dans une moindre mesure, dans les activités de conseils et d'assistance (+2,7%). Le nombre de salariés dans les activités financières se replie en revanche de 1,6%. L'ensemble des services aux particuliers affiche

pour sa part une croissance de 1,4%. Avec une progression de 2,9%, les services personnels restent l'activité la plus dynamique. L'emploi des hôtels et restaurants a légèrement décéléré (+1,3% contre 3% en 2006). L'ensemble des activités récréatives, culturelles et sportives perd des emplois (-7,4%).

Les plus fortes baisses et les plus fortes hausses de l'emploi salarié en 2007



Des grandes tendances contrastées

On note la diminution forte de l'emploi salarié dans l'industrie qui s'explique par l'absence de recrutement de personnels non qualifiés ou à faible qualification.

Dans le même temps, une augmentation sensible des recrutements dans les services aux entreprises est enregistrée.

Cette dénomination regroupe l'intérim et montre que l'industrie recourt plus facilement à ce type de recrutement compte tenu de la flexibilité que procure ce dispositif. Néanmoins il y a des manques de personnel qualifié dans ce secteur.

Un tissu économique composé de PME et de PMI

Le Limousin compte, fin 2006, 17 891 établissements dont seulement 7% ont plus de 20 salariés (environ 1 300) et 5,5% sont assujettis à l'obligation d'emploi (991). Le Limousin compte fin 2006 154 221 salariés dont 74 002 salariés dans les entreprises assujetties. L'analyse de la DOETH permet de constater que le taux d'emploi des personnes handicapées en Limousin est de 3,25%.

Ce taux inclut dans le calcul exclusivement les bénéficiaires de l'obligation d'emploi salarié et en aucun cas n'intègre les autres modalités permettant de remplir son obligation (sous traitance).

Faiblesse de l'emploi salarié dans le tertiaire

	Limousin	France
Secteur industriel	23,9%	20,3%
Construction	3,2%	4,2%
Tertiaire	65,5%	70,8%

Alors que la population de la région représente 1,15% du poids de la France, l'emploi salarié quant à lui ne représente que 0,9% de celui de la métropole.

Concernant les salariés travailleurs handicapés dans les entreprises soumises à l'obligation d'emploi il est à noter que ce public est encore bien représenté dans l'industrie mais demeure sous représenté dans le tertiaire.

En effet, ils sont à 44% dans l'industrie, 7% dans le bâtiment et 49% dans le tertiaire.

L'emploi des personnes handicapées augmente mais essentiellement dans les entreprises de moins de 20 salariés

Environ 200 entreprises sur 1000, soumises à l'obligation d'emploi, n'embauchent aucun travailleur handicapé, soit 20% des entreprises concernées.

Pour les personnes handicapées présentes dans ces entreprises, on note que 95% sont en CDI et qu'environ 40% ont plus de 50 ans.

L'âge moyen est d'environ 45 ans en Haute-Vienne et en Corrèze. Il atteint 51 ans en Creuse. En 2007, les entreprises soumises à l'obligation ont recruté 236 nouveaux bénéficiaires sur un effectif salarié de 2 316 soit 10,80% : 109 nouvelles embauches en Haute-Vienne, 23 en Creuse et 104 en Corrèze).

L'analyse des résultats produits par les Cap Emploi montre que 528 personnes ont été recrutées dans le secteur privé.

Considérant que les Cap Emploi accompagnent 65% des travailleurs handicapés contre 35% à l'ANPE, on estime une reprise d'emploi de plus de 700 personnes.

Le temps partiel : caractéristique concernant l'emploi des personnes handicapées

40% des contrats conclus en 2007 dans le secteur privé sont des contrats à temps partiel :

	Nbre de contrats à temps partiel/nbre de contrats total
Creuse	53%
Corrèze	35%
Haute-Vienne	42%

Des métiers porteurs

Les différentes enquêtes montrent que les besoins de main d'œuvre sont récurrents dans les secteurs:

- de l'hôtellerie restauration
- du bâtiment
- du service à la personne
- de la distribution

A cette liste, on peut ajouter les métiers de l'animation socio-culturelle, des sports et des loisirs qui sont majoritairement des emplois saisonniers.

Le milieu protégé et adapté

Le Limousin compte 30 établissements et services d'aide par le travail (ESAT) avec 1770 travailleurs et 23 Entreprises Adaptées (EA) qui emploient 257 travailleurs handicapés. On compte 12 établissements en Corrèze, 10 en Haute-Vienne et 1 en Creuse. La Corrèze représente 65% des effectifs, la Haute-Vienne 30% et la Creuse 5%.

	19	23	87
Nombre de postes	166,5	15	75,5

Les EA proposent des activités diversifiées qui se répartissent ainsi qu'il suit :

Activités	Poids des activités
Sous-traitance	26,6%
Espaces verts et horticulture	25,33%
Blanchisserie	13,82%
Prestations ménagères	8,65%
Travail du bois	6%
Métiers du bâtiment	7,66%
Elevage	5,16%
Autres activités	8,7%

L'enjeu :

Accompagnement de l'information et de la sensibilisation des acteurs économiques sur le recrutement des travailleurs handicapés.

6) Caractéristiques du public handicapé en recherche d'insertion professionnelle en Limousin

Les différentes études conduites au niveau national caractérisent la problématique des personnes handicapées.

En fonction de la catégorie socioprofessionnelle, des différences notables apparaissent quant à la fréquence du handicap, sa nature et ses conséquences sociales. Les problèmes chroniques de santé touchent près d'un ouvrier sur trois, plus d'un agriculteur, artisan, commerçant ou employé sur quatre et environ un cadre sur cinq.

Ces problèmes entraînent plus fréquemment des limitations au travail pour les ouvriers (58% contre 33% chez les cadres) et sont plus fréquemment attribués à des accidents ou maladies liés à leur profession.

Les personnes handicapées en âge de travailler sont moins souvent en emploi que les personnes valides : 55% de celles qui déclarent un problème de santé ou un handicap et 37% de celles qui bénéficient d'une reconnaissance administrative travaillent effectivement, contre 62% pour l'ensemble des 15-64 ans.

La population handicapée est plus âgée : quatre personnes qui déclarent un handicap sur dix ont 50 ans ou plus contre un quart de la population générale, or le taux d'emploi des 50 ans ou plus (55%) est inférieur au taux d'emploi général (62%).

Elle est également moins diplômée, autre facteur qui amplifie les différences d'accès à l'emploi par rapport aux personnes valides.

Si l'on tient compte du fait que l'âge, le sexe, le diplôme et la zone d'habitation contribuent à expliquer la probabilité d'être en emploi, avoir un problème de santé de longue durée ou un handicap diminue de moitié les chances relatives de travailler, « toutes choses égales par ailleurs ».

La déclaration d'une limitation par rapport à l'emploi est encore plus pénalisante, de même que le fait d'avoir un handicap officiellement reconnu.

Il semble donc que, malgré la politique d'incitation à l'embauche des travailleurs handicapés, les difficultés d'accès à l'emploi restent importantes pour les personnes handicapées présentes sur le marché du travail.

En Limousin le taux de reprise d'emploi dans les motifs de sortie de l'ANPE ne représente que 20,6% pour les travailleurs handicapés (21% en France alors qu'il représente plus de 23% pour l'ensemble des publics).

La reconnaissance administrative elle-même, qui devrait être un atout pour l'accès à certains emplois répondant à l'obligation légale dans les établissements privés et administrations, est loin de garantir l'accès à l'emploi des personnes handicapées qui souhaitent travailler et sont reconnues aptes à le faire. De surcroît, les demandes déposées dans les Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) sont toujours importantes. En effet, celles-ci gèrent tout ce qui concerne la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) et l'ORP (Orientation Professionnelle).

La Reconnaissance de Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)

En 2007, plus de 3 500 demandes ont été déposées. En Creuse : 558, en Corrèze : 1 200 et en Haute-Vienne : 1 796.

Les premières demandes de RQTH sont au nombre de 363 en Creuse, 552 en Corrèze et 820 en Haute-Vienne.

L'Orientation Professionnelle

En 2007, le nombre de décisions s'élevait à 438 en Creuse, 947 en Corrèze et 1 367 en Haute-Vienne soit plus 2 750 demandes au niveau régional.

Les statistiques de l'ANPE confirment que le handicap favorise le chômage de longue durée. 38% des publics handicapés inscrits à l'ANPE Limousin ont une durée d'inscription supérieure à un an, contre 26% pour l'ensemble du public.

Le motif d'entrée au chômage des personnes handicapées reste le plus souvent la fin d'un contrat et les licenciements pouvant s'expliquer par le nombre d'inaptitudes prononcées par les médecins des services de santé au travail. En Limousin en 2007, on a compté 800 avis d'inaptitudes à tous les postes dans l'entreprise. Sur cette même période les services de l'Assédic inscrivaient 530 nouveaux demandeurs d'emploi avec comme motif d'entrée "licenciement pour inaptitude".

Les caractéristiques du public handicapé en Limousin

- 30% ont un niveau Vbis et VI ;
- 44 % sont chômeurs de longue durée ;
- 30% ont plus de 50 ans.

Ces chiffres sont identiques à ceux de la métropole.

Les freins à l'insertion professionnelle de ce public exprimés par les acteurs en charge de l'accompagnement concernent plusieurs points :

- l'inadéquation entre le projet professionnel envisagé et le marché de l'emploi au regard des restrictions médicales ;
- l'absence de mobilité du public rendant difficile la mise en place de son parcours ;
- l'absence de bénéfice d'une reprise d'emploi pour les publics percevant l'ASS et l'AAH ;
- la non appropriation pour les publics orientés en ESAT des décisions de la CDAPH ;
- une articulation entre les différents acteurs à rendre plus efficace.

L'enjeu :

Optimisation des dispositifs, actions et mesures en fonction du projet de vie des travailleurs handicapés.

7) Chômage : une décrue générale qui ne profite que partiellement aux travailleurs handicapés

Un taux de chômage inférieur de 1,5% à celui de la France

La progression de l'emploi régional, même modérée, a permis la poursuite de la décrue du nombre de chômeurs en 2007. Le taux de chômage en Limousin, en fin d'année 2007, atteint le palier des 6% et demeure le plus faible des régions françaises. Des disparités infra départementales restent marquées avec le département de la Corrèze qui se situe à 5,1%, la Creuse à 6,4% et la Haute-Vienne à 6,5%. Les jeunes demandeurs d'emploi et les chômeurs de longue durée ont profité de cette baisse. Dans la région, la part des hommes et des femmes dans le chômage tend à se rapprocher, néanmoins, le chômage des travailleurs handicapés augmente sur un an.

Une baisse du chômage non linéaire dans le temps

Les données du chômage reflètent la tendance favorable de l'évolution de l'emploi, la courbe des demandeurs d'emploi est tendanciellement en baisse sur 2007.

L'évolution en Limousin n'est toutefois pas uniforme sur l'année : la décroissance est forte sur le premier semestre avant une remontée durant les mois d'été et une stabilisation sur le dernier semestre.

Une baisse de la demande d'emploi totale mais une augmentation de celle des travailleurs handicapés en catégorie 1

Globalement, le nombre d'inscrits à l'ANPE à la recherche d'un CDI à temps plein a diminué de - 4,3% en un an en Limousin alors qu'au niveau national il a baissé de -9,4%.

Concernant les travailleurs handicapés, a contrario des chiffres nationaux qui montrent une baisse de -12%, le Limousin quant à lui connaît une augmentation de +4,15%.

Au 31 décembre 2007, la région Limousin comptait 17 020 demandeurs d'emploi de catégorie 1 dont 1 456 travailleurs handicapés. Il s'agit des chômeurs inscrits à l'ANPE, à la recherche d'un contrat à durée indéterminée (CDI) à temps complet, ayant travaillé au plus 78 heures dans le mois.

	31/12/2006	31/12/2007	Evolution
DEFM Totale Cat.1	17 782	17 020	-4,29%
DEFM TH Cat.1	1 398	1 456	4,15%

Une augmentation de la demande d'emploi totale et handicapée concernant la catégorie 6

En revanche, le nombre d'inscrits à l'ANPE en catégorie 6 est orienté à la hausse. Ce sont les demandeurs immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi en CDI à temps complet, mais qui ont travaillé plus de 78 heures dans le mois. Les demandes de catégorie 6 croissent de 3,2% par an, soit davantage qu'en France métropolitaine (+1,2%).

Ce constat est le même pour les travailleurs handicapés dont les demandes croissent de plus de 7% en un an.

Répartition Homme/Femme

La part dans la demande d'emploi des hommes par rapport aux femmes tend à se rapprocher. Concernant le public handicapé, on note que la part des hommes est plus importante (66% contre 33% pour les femmes).

Chômage de longue durée

Le chômage de longue durée (chômeurs depuis un an et plus) a longtemps été sensiblement inférieur en Limousin par rapport au niveau français. 2006. Celui-ci est revenu en 2007 à un niveau équivalent à la moyenne française, soit 26% du total des chômeurs au 31 décembre. A cette date, 4 400 personnes étaient en recherche d'emploi depuis plus d'un an sur la région, soit 18% de moins qu'en décembre 2006 (-21% en France métropolitaine sur cette même période). La situation est plus préoccupante pour les travailleurs handicapés. En effet les travailleurs handicapés en chômage de longue durée représentent 38% de l'ensemble de la demande d'emploi des handicapés.

La demande d'emploi catégorie de 1 à 3 diminue moins vite qu'en France sur 1 an

- DEFM totale en France : -10% ; en Limousin : -8,4%
- DEFM TH en France : - 12,9% ; en Limousin : - 2,9%

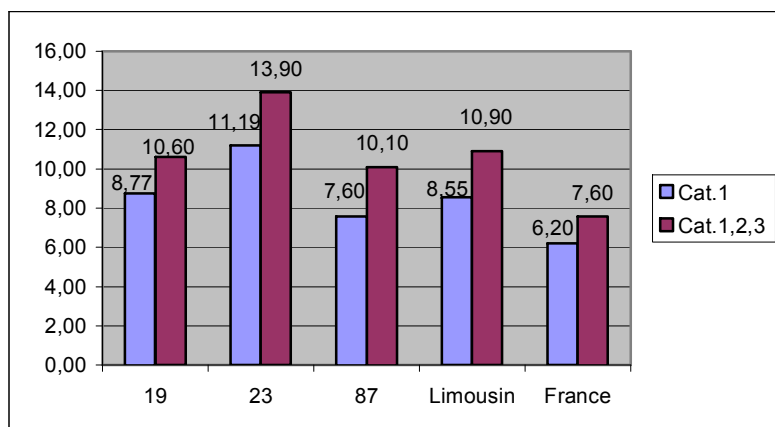
En effet, la demande d'emploi des travailleurs handicapés (immédiatement disponibles, à la recherche d'un CDI à temps plein, d'un emploi à temps partiel ou temporaire) en région Limousin diminue moins que la demande d'emploi totale.

Au niveau des départements on constate des nuances. En effet, la Corrèze connaît une diminution de -4% alors que la demande d'emploi totale baisse de -8,5%. La Haute- Vienne est sur la même tendance (-5,6% contre -9%). A l'inverse la Creuse connaît bien une baisse au niveau de la demande d'emploi totale de -6,5% mais connaît une augmentation de celle concernant les travailleurs handicapés de +4,6%.

L'analyse montre que la part des bénéficiaires de l'AAH dans la demande d'emploi des travailleurs handicapés cat.1, 2, 3 est contrastée :

- Corrèze : 13,4%
- Creuse : 17,0%
- Haute-Vienne : 29%

Poids de la DEFM des TH/DEFM totale



Le poids de la DEFM TH est plus importante dans la région qu'en France.

La région Limousin est avec l'Auvergne la région où le poids de la demande d'emploi des travailleurs handicapés dans la demande d'emploi totale est le plus important et ceci depuis 3 ans, notamment en Creuse.

Une répartition de la demande d'emploi des travailleurs handicapés dans les départements quasiment identique à celle de la demande d'emploi totale

	19	23	87
Cat.1,2,3	29%	22%	49%

L'enjeu :

Réduction du poids des travailleurs handicapés dans la demande d'emploi totale.

8) Un taux d'accès des travailleurs handicapés dans les mesures pour l'emploi supérieur à celui de son poids dans la demande d'emploi

Le Limousin, comme la France, a connu une diminution globale des contrats aidés. Dans un contexte d'amélioration de la conjoncture près de 15 800 personnes ont bénéficié en 2007 des divers dispositifs des politiques d'emploi et de formation gérées par l'Etat et par le Conseil régional. Dans le même temps le volume des emplois associatifs initiés par la Région Limousin tend à stagner.

En 2007, le nombre d'apprentis en formation en fin d'année progresse de 3,2% (4 010 contre 3 884), malgré une stagnation du nombre de nouveaux contrats conclus en cours d'année (2 573 contre 2 682 en 2006). Le nombre de travailleurs handicapés est à ce jour difficilement identifiable (non inscription sur le CERFA) mais est estimé à moins de 1% (32 jeunes sont connus).

Dans le même temps, le contrat de professionnalisation, qui a remplacé depuis octobre 2004 les autres contrats en alternance (contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation) a trouvé son rythme de croisière avec une progression de 15% sur 1 an (1 290 embauches contre 1 113 en 2006) mais semble peu mobilisé en faveur des travailleurs handicapés.

En dehors des contrats en alternance, l'aide de l'Etat a permis l'embauche de 1 430 personnes en 2007, contre 1 446 en 2006, par les entreprises du secteur marchand :

- ✓ 335 contrats initiative emploi (CIE) ont été conclus en 2007 dont 94 pour les travailleurs handicapés (28%) ;
- ✓ le contrat insertion - revenu minimum d'activité (CI-RMA), visant à favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des bénéficiaires des minima sociaux, a permis 155 embauches avec un taux d'accès des travailleurs handicapés de 8%.

Depuis mai 2005, le contrat d'avenir et le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) ont été substitués aux CES et CEC (contrat emploi solidarité et contrat emploi consolidé).

Le contrat d'avenir vise à favoriser le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux grâce à des actions d'accompagnement et de formation (1 840 embauches, +34,5%). En 2007, 80% des contrats d'avenir ont été conclus par des associations ou par des établissements publics d'enseignement. Le taux d'accès des travailleurs handicapés a été de 15,70%. Les postes proposés concernaient dans 70% des cas des emplois d'agent administratif, des ouvriers du bâtiment, des agents d'entretien et de nettoyage ou des personnels d'éducation et de surveillance.

Le contrat d'accompagnement dans l'emploi s'adresse à des personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail. Il a donné lieu à environ 2 800 embauches en 2007 dont 368 à destination des travailleurs handicapés soit 13% des bénéficiaires. Plus des deux tiers des postes ont été ouverts dans les établissements publics d'enseignement et de santé, principalement pour des emplois relevant des services administratifs, des services à la personne, de l'hôtellerie, de l'intervention sociale ou d'activités paramédicales.

Les actions de soutien pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes ont été poursuivies avec les prestations offertes par les missions locales dans le cadre du contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS). Celui-ci ouvre droit à l'accompagnement vers l'emploi durable pour les jeunes de 15 à 25 ans, sans qualification ou de niveau maximum « bac+2 non validé », qui rencontrent des difficultés d'insertion professionnelle. 2 800 nouveaux jeunes sont entrés dans ce dispositif en 2007 (3 700 en 2006) et 42% font l'objet d'un accompagnement renforcé pour construire leur parcours d'insertion jusqu'à l'emploi. Les jeunes travailleurs handicapés bénéficient en Limousin de ce dispositif.

Les mesures à destination du public handicapé financées par l'Agefiph en Limousin

La prime initiative emploi (sources AGEFIPH) :

	19	23	87	Limousin
PIE	5	2	13	20

La PIE qui est en vigueur effectivement depuis septembre 2007 s'est mise en place progressivement et a nécessité une concertation dans le cadre des SPE départementaux afin de l'articuler avec le CIE.

Autres primes Agefiph mises en œuvre en Limousin :

	19	23	87	Limousin
Nombre de contrats de travail primés :	148	51	145	344
- dont primes contrat prof jeune :	1	0	5	6
- dont primes contrat prof adulte :	5	1	5	11
- dont prime contrat apprentissage :	7	9	10	26
Nombre de primes "maintien dans l'emploi"	6	4	8	18
Nombre d'aménagements de postes de travail	10	9	17	36

Maintien dans l'emploi accompagné par les Services d'Appui pour le Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés (SAMETH) :

	19	23	87	Limousin
Nombre de maintiens réalisés	44	35	66	145

L'aide à l'emploi (la lourdeur du handicap). Sources AGEFIPH :

	19	23	87	Limousin
Nombre de bénéficiaires de la mesure	84	51	87	222

L'enjeu :

Renforcement de l'articulation entre les dispositifs de droit commun et les dispositifs spécifiques dédiés à ce public.

9) taux d'entrées des travailleurs handicapés en formation qui reste à améliorer

Dans un contexte socio-économique en mutations rapides, la qualification apparaît plus que jamais un gage d'employabilité durable notamment pour les personnes handicapées. La possession d'un diplôme ou d'un titre reconnu favorise en effet l'insertion des jeunes sur le marché du travail et elle élargit notablement leurs perspectives d'évolution professionnelle.

Dans ce contexte, les parcours professionnels s'individualisent et se complexifient. Le système de formation professionnelle doit donc répondre aux demandes d'un public très hétérogène dont les besoins varient en fonction d'une multitude d'éléments : nature du projet professionnel, niveau de qualification de départ, lieu de vie, situation familiale, situation au regard de l'emploi... Pour ce faire, le Conseil régional, en concertation avec l'Etat, a développé le principe de l'agrément « tous publics rémunérés », ou prend en charge la rémunération des publics non bénéficiaires de l'Allocation de fin de formation.

Néanmoins, la situation est plus complexe concernant le public handicapé. En effet, à ce jour la compétence formation est partagée avec l'Etat (via l'assurance maladie) qui mobilise ses écoles spécialisées et son programme d'actions subventionnées porté par l'AFPA (PAS EMPLOI).

Cette situation a conduit l'Etat, le Conseil Régional et l'Agefiph à se rapprocher et à finaliser une convention tripartite définissant le rôle et les missions de chacun, signée en 2007. De plus l'impact de la loi de 2005 qui vise à intégrer les personnes en situation de handicap dans les dispositifs de droit commun a conduit l'Agefiph à contractualiser avec la région Limousin.

L'ensemble de ces conventions s'articulent ou doivent s'articuler avec le PRDF (Programme Régional de Développement de la Formation) dont l'objectif est de rendre cohérent l'ensemble de la politique "formation" sur le territoire régional.

Pour ce faire, il est nécessaire de conduire une réflexion globale de l'ensemble de ces dispositifs dans le but de les décloisonner et de les rendre lisibles. Les individus ont souvent du mal à percevoir toutes les possibilités qui leur sont offertes et les professionnels de l'orientation eux-mêmes éprouvent parfois des difficultés à remplir leur mission de conseil.

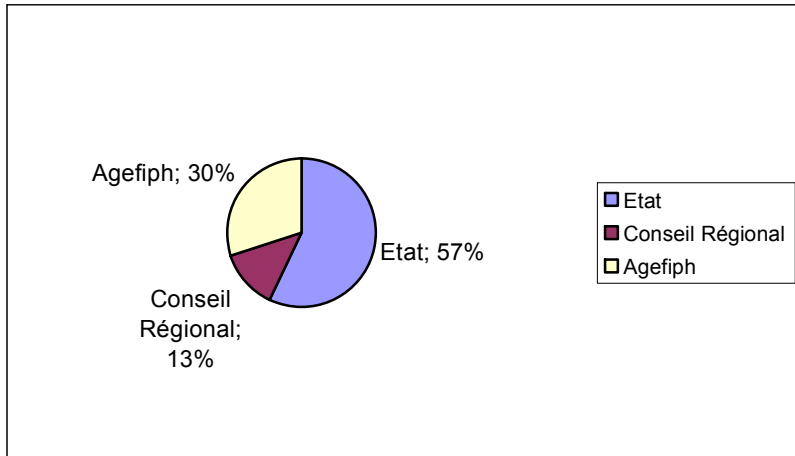
Le Limousin se caractérise en effet par la qualité et par la diversité de son appareil de formation. L'accès des demandeurs d'emploi à la formation s'appuie sur les réseaux publics de formation existants (AFPA, Lycées, GRETA, CFA, CFPPA, Université, CNAM, APP...).

La démographie déclinante et le cloisonnement des dispositifs conjuguent leurs effets négatifs, et font peser des risques importants sur cet atout du Limousin.

En formation initiale comme en formation continue, de nombreux groupes présentent en effet de très faibles effectifs. La concurrence entre dispositifs et voies de formation est exacerbée par cette situation.

Les chiffres de la formation des demandeurs d'emploi en Limousin

Répartition des travailleurs handicapés dans les dispositifs de formation (Etat, Conseil Régional, Agefiph) :



Concernant la formation des travailleurs handicapés, l'Etat accompagne l'accès à la formation des travailleurs handicapés en mobilisant les écoles spécialisées et le PAS Emploi.

En 2007, les écoles spécialisées ont accueilli 469 travailleurs handicapés sur des formations qualifiantes majoritairement sur des niveaux V. L'AFPA dans le cadre du PAS accueilli 55 personnes handicapées.

Le Conseil régional a accueilli en 2007, près de 3 700 stagiaires demandeurs d'emploi nouveaux, contre 3 500 en 2006 ouvrant droit à une rémunération.

46% des actions menées visaient la qualification des stagiaires, 30% étaient des actions de pré qualification (20% en 2006) et 21% des actions d'insertion et de mobilisation.

Dans le même temps, le Conseil régional a développé les « chèques langues » et les « chèques informatiques ». Ces formules plus souples permettent aux demandeurs d'emploi d'accéder à des modules spécifiques de formation.

Le taux d'accès des travailleurs handicapés s'élève à hauteur de 5%, soit 186 travailleurs handicapés.

Les APP, financés par l'Etat et le Conseil régional ont accueilli 5% de personnes handicapées.

A ceci il faut ajouter les formations mobilisées par l'Agefiph notamment le programme « formations courtes » qui a accueilli 418 personnes handicapées mais aussi des financements de formations individuelles.

En conclusion, en Limousin environ 1500 personnes handicapées ont bénéficié d'une action de formation. Ces chiffres conséquents sont à relativiser compte tenu qu'une partie de ces publics peut provenir d'une autre région (environ 250) sur les dispositifs pilotés par l'Etat.

Rappel des formations suivies par les travailleurs handicapés

Les principales formations suivies par les TH :

- dans les Centres AFPA du Limousin (PAS) :

	Egletons	Brive	Guéret	Limoges
Conduite routière	25			
Remise à niveau	21	63	8	75
Préparatoire – Consolidation de projet		18	6	29
Fonction commerciale		14		
Distribution			7	
Technicien administratif			8	12
Froid – Climatisation				22
Travail du bois				12
Services à la personne			8	
Services aux entreprises		8		

- dans les écoles spécialisées :

Niveau V :

- Agent d'accueil information
- Agent de maintenance bureautique
- Horticulture
- Logistique
- Prothèse dentaire
- Optique lunetterie
- Agent Administratif
- Photographie

Niveau IV :

- Secrétaire comptable / comptable
- Communication graphique
- Etude et économie du Bâtiment
- Photographie

Niveau III :

- BTS optique lunetterie

- dans les actions du Conseil régional:

	Corrèze	Creuse	Haute-Vienne	Limousin	%
Insertion	2	3	10	15	8,5%
Bâtiment	4	3	6	13	7,4%
Restauration	1	1	4	6	3,4%
Service aux personnes	5	5	3	13	7,4%
Agriculture Espaces verts	2	0	7	9	5,10%
Transport	0	1	4	5	2,8%
Création d'entreprise	0	2	1	3	1,7%
Entreprise entraînement	6	2	3	11	6,25%
Tertiaire	20	11	9	40	22,7%
Service aux entreprises	12	1	1	14	8%
Artisanat	3	0	3	6	3,4%
Réapprentissage des savoirs de base	4	10	5	19	10,8%
Industrie	4	0	6	10	5,7%
Autre	1	0	11	12	6,8%
TOTAL	64	39	73	176	100,00%

- dans les actions de l'Agefiph :

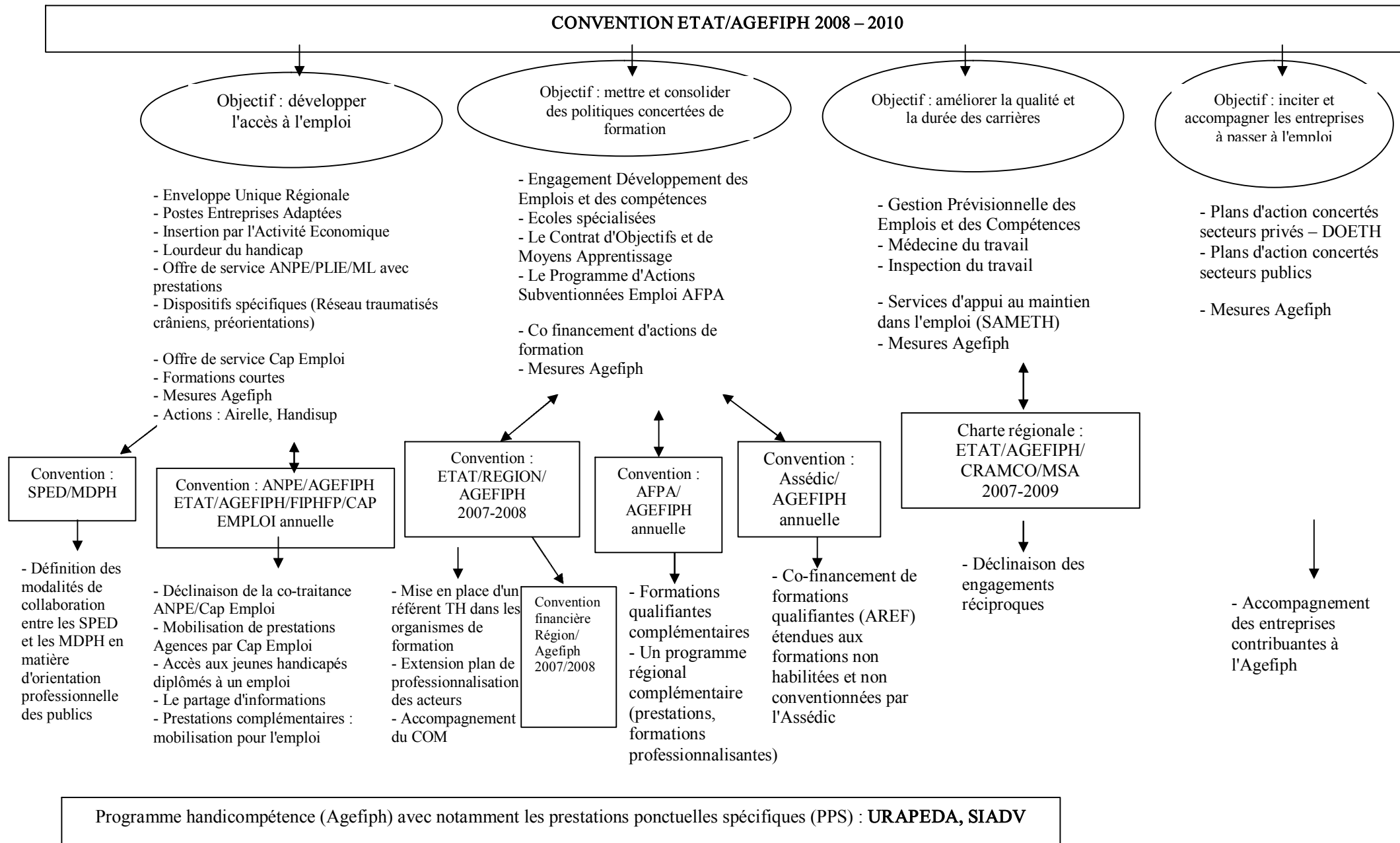
- Parcours individuels qualifiants
- Remobilisation
- Accompagnement à l'insertion professionnelle

L'enjeu :

Développement d'une politique concertée concernant la formation des travailleurs handicapés

Document élaboré par la coordination du Programme Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Limousin, avec l'appui des services de la DRTEFP, de l'AGEFIPH, de l'INSEE, de l'ANPE, de la DRASS, des Cap Emploi du Limousin, de PRISME Limousin, de Limousin Expansion, de la CRCI, de la DRCE.

Schéma d'ensemble des conventions visant à renforcer les politiques d'emploi en faveur des personnes handicapées en Limousin



GLOSSAIRE

- ✓ **DEFM** : Demande d'Emploi en Fin de Mois
- ✓ **DEFMT** : Demande d'Emploi en Fin de Mois Totale
- ✓ **DETH** : Demande d'Emploi des Travailleurs Handicapés
- ✓ **DETP** : Demande d'Emploi Tout Public
- ✓ **CIE** : Contrat Initiative Emploi
- ✓ **CI-RMA** : Contrat d'Insertion-Revenu Minimum d'Activité
- ✓ **CAE** : Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi
- ✓ **CA** : Contrat d'Avenir
- ✓ **CES** : Contrat Emploi Solidarité
- ✓ **CEC** : Contrat Emploi Consolidé
- ✓ **CJE** : Contrat Jeune en Entreprise
- ✓ **CIVIS** : Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
- ✓ **VAE** : Validation des Acquis et de l'Expérience
- ✓ **PRDF** : Programme Régional de Développement des Formations
- ✓ **MDPH** : Maison Départementale des Personnes Handicapées
- ✓ **RQTH** : Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
- ✓ **ORP** : Orientation Professionnelle
- ✓ **BOE** : Bénéficiaires de l'Obligation d'Emploi
- ✓ **DOETH** : Déclaration Obligatoire des Emplois des Travailleurs Handicapés
- ✓ **AAH** : Allocation Adulte Handicapé
- ✓ **TH** : Travailleur Handicapé
- ✓ **PIE** : Prime Initiative Emploi